Point COMMUNE !

Organe officiel de l'Union des Communes vaudoises
et des associations d'employés communaux

N°59 | hiver 2016

Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par Retraites Populaires

cip caisse intercommunale de pensions

SOMMAIRE!

***Point* ENERGIE!** ____ p.4
Plaquette de bois:
la chaleur verte issue de la forêt

***Point* FINANCE!** ____ p.6
La TVA et les communes:
actualités et réflexions

***Point* RH!** ____ p. 8
Quelle posture adopter
dans les situations complexes
en ressources humaines?

***Point* JURIDIQUE!** ____ p. 10
Des dérogations en matière
de police des constructions:
«Un produit à consommer
avec modération?»

***Point* JURIDIQUE!** ____ p. 12
Marchés publics: introduction
du gré à gré concurrentiel

***Point* DE RENCONTRE!** ____ p. 14
Frédéric Maire, directeur de
la Cinémathèque suisse

***Point* COMUNE!** ____ p. 16
Les délégués des instances de l'UCV.
Qui sont-ils?

***Point* AU REVOIR!** ____ p. 21
Merci Nathalie!

***Point* CULTUREL!** ____ p. 22
Présentation de
la Cinémathèque suisse

***Point* CULTUREL!** ____ p. 27
A la découverte des cinémas vaudois:
le Capitole à Lausanne

***Point* ASSOCIATIONS!**

AVIATCO
Compte rendu de la journée
technique d'automne ____ p. 28

AVSM
AG à Palézieux-Village ____ p. 30

***Point* CONCOURS!** ____ p. 33
Jeu-concours 2016
Résultat N° 58

***Point* AGENDA!** ____ p. 34

EDITO! «Inventer, c'est penser à côté.»

Albert Einstein

La théorie de la relativité a été génialement pensée à côté par son auteur. Le domaine scientifique n'est toutefois pas le seul où «penser à côté» permet des solutions originales et ingénieuses.

Brigitte Dind
Secrétaire générale
de l'Union des Communes
Vaudoises

Pensons ici tout particulièrement aux politiques publiques qui doivent répondre aux défis sociétaux: enjeux essentiels que les hommes et les femmes publics ont la responsabilité de relever. La charge est de taille pour ces citoyens engagés au sein des institutions fédérales, cantonales et communales pour ne prendre que l'exemple helvétique. Périlleux exercice d'équilibre entre, d'une part, les contingences liées à la volonté populaire, la réalité financière, et d'autre part, la nécessité d'inventer le futur qui suppose le libre exercice de «penser à côté».

Le libre exercice? Aujourd'hui, le moule du prêt à penser, par le cadre insidieux qu'il impose, brime l'inventivité, la pluralité des solutions. Pour déjouer ce leurre, rien de tel qu'une pincée de chaos dans l'harmonie de la pensée ambiante; harmonie très tendance, synonyme de nos jours d'uniformisation des idées, nonobstant leur foisonnement, et de standardisation qui touche de multiples matières, à commencer par la législation surabondante qui les régit.

Notre démocratie n'échappe pas à ce mal qui tend à figer la société actuelle dans ses dogmes à la mode. D'où l'utilité de la démocratie de proximité qui a un rôle à jouer par la diversité qu'elle représente à travers les communes.

Mesdames et Messieurs les édiles, merci de préserver cette diversité féconde dans nos collectivités; félicitations pour votre magnifique engagement au service des citoyens et tous nos vœux pour un zeste de... chaos dans une nouvelle année et législature harmonieuse, *ma non troppo!* ■

Formations

FORMATIONS EN FINANCES ET GESTION COMMUNALES
De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine.

COMPRENDRE SON ÉQUIPE: OUTILS DE DIAGNOSTIC POUR MUNICIPAUX ET CADRES

26 janvier 2017 – 19h00 à 21h00
TRANSPARENCE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS OFFICIELS

Toutes nos formations et soirées d'information UCV-IDHEAP-CEP déclinées par thèmes sous
WWW.UCV.CH/FORMATIONS

IMPRESSUM!

Administration et rédaction
Secrétariat UCV ■ Case postale 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 30 ■ Fax 021 557 81 31 ■ ucv@ucv.ch ■ www.ucv.ch

Impression
PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51 ■ Fax 021 320 59 50 ■ info@pcl.ch

Régie des annonces
Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page
idéesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

Plaquettes de bois: la chaleur verte issue de la forêt

Deuxième source d'énergie renouvelable en Suisse après la force hydraulique, le bois à usage énergétique ou bois-énergie est une ressource à la fois locale, neutre en CO_2 et abondante. Il est valorisé de plus en plus sous la forme de plaquettes dans des chaudières automatiques alimentant des réseaux de chauffage à distance. Dans le canton de Vaud, sous l'égide de la société coopérative La Forestière, un groupe de professionnels s'est récemment constitué pour soutenir le développement et l'usage des plaquettes forestières.

Richard Golay
Energie-bois Suisse

Le bois-énergie: acteur de la Stratégie énergétique 2050

En Suisse comme en Europe, le bois-énergie est en progression constante. Dans notre pays, sa consommation s'est accrue de plus de 40% depuis l'année 2000. Il représente aujourd'hui environ 7% de la production de chaleur et d'électricité. On peut raisonnablement penser que cette part sera doublée vers 2035 en tenant compte des économies d'énergie qui vont être réalisées.

Utilisé depuis toujours sous forme de bûches, le bois-énergie se présente de plus en plus sous la forme de plaquettes ou de granulés (appelés aussi pellets) permettant toutes deux une alimentation automatisée et une combustion optimale.

Les pellets sont produits à partir de sous-produits de la transformation du bois (sciure). Ils sont utilisés généralement dans de petites installations automatiques vu leur combustion aisée, conséquence directe d'une très faible teneur en eau et de l'absence presque complète d'écorce, source principale des cendres.

Les plaquettes (ci-dessous), appelées aussi copeaux, sont produites à partir de grumes et de grosses branches récoltés en forêt ou lors de l'entretien du paysage. Elles sont valorisées dans des réseaux de chauffage à distance au moyen de chaudières automatiques de moyennes et grandes puissances. En Suisse, le rayon d'approvisionnement est de l'ordre de 20 à 30 km, voire plus. Cela assure la provenance régionale du combustible.

Plaquettes forestières et teneur en eau

L'humidité du combustible caractérise son pouvoir calorifique. On distingue en fonction de ce critère plusieurs qualités de plaquettes adaptées à différents types et puissances de chaudière.

- La plaquette sèche est la forme la plus courante sur le marché. Le bois est déchiqueté peu de temps après le débardage puis stocké dans un hangar de stockage. Une réaction de fermentation s'enclenche qui génère une forte chaleur séchant les plaquettes. Au bout de 2 à 3 mois, la teneur en eau se situe entre 20% et 35% au maximum.
- Les plaquettes ressuyées ou grises avec une teneur en eau de 30% à 50%. Elles résultent d'un stockage court sans fermentation à partir de grumes pré-séchés en piles.
- Les plaquettes fraîches ou vertes sont déchiquetées en forêt et approvisionnent directement le silo de stockage de la centrale de chauffage. Leur teneur en eau est élevée, typiquement entre 30% et 60%, voire même plus.
- Bien adaptées pour les chaudières de faible puissance (inférieures à 200 kW), les plaquettes de qualité sont séchées artificiellement (teneur en eau inférieure à 20%) et sont exemptes de la fraction fine du bois résultant du déchiquetage.

Les plaquettes forestières sont à l'origine du développement très important du bois-énergie en Suisse et en Europe. Energie-bois Suisse

Pour plus de détails, consulter la brochure très complète éditée par le Canton de Vaud et téléchargeable à l'adresse www.vd.ch/guide-plaquettes

Le réseau de chaleur: solution écologique et économique

Bien conçu et bien réalisé, le réseau de chauffage à distance à plaquettes forestières est une solution économiquement compétitive, favorisant l'emploi non délocalisable et limitant au maximum les émissions de poussières fines de la combustion du bois. Le développement des réseaux de chaleur à plaquettes est activement soutenu par les cantons et la Confédération au moyen de subventions.

Les réseaux de chauffage à distance permettent une valorisation optimale du bois-énergie sous forme de plaquettes, à la fois d'un point de vue écologique et économique. Exemple: au premier plan, la centrale de chauffage CROIXCAD.
Commune de Sainte-Croix

Représentant typiquement 40% à 50% de l'investissement en capital, le réseau de chauffage doit respecter impérativement une certaine densité de raccordement pour assurer la réussite financière du projet. Pour limiter les frais de fonctionnement, permettre une bonne combustion et limiter les émissions de poussières fines, la ou les chaudières à plaquettes doivent être dimensionnées dans les règles, couplées à un accumulateur d'eau chaude et munies d'un filtre. L'utilisation d'une chaudière à combustible fossile permet d'absorber les pics de demande en hiver tout en diminuant les coûts de production de la chaleur et en sécurisant la production en cas de panne. Au final, les plaquettes forestières permettent de couvrir typiquement 90% à 95% de la production annuelle de chaleur.

Des producteurs de plaquettes s'organisent

Dans le canton de Vaud, un groupe de professionnels producteurs de plaquettes forestières s'est constitué sous l'égide de la société coopérative La Forestière. Avec pour nom «Vaud plaquettes bois-énergie», son objectif est de favoriser les échanges entre les acteurs de la branche et de soutenir son développement.

L'antenne romande de l'association faîtière Energie-bois Suisse, active dans le conseil et la promotion, soutient les activités du groupe de professionnels et fait le lien avec les acteurs nationaux. ■

ŠKODA SUPERB SportLine: essayez-la.

La nouvelle ŠKODA SUPERB SportLine: un dynamisme plus palpitant que jamais. Derrière un design sportif se cache le plus grand volume intérieur de sa catégorie doublé d'une technologie de pointe. ŠKODA SUPERB SportLine: à découvrir chez nous.
ŠKODA. Made for Switzerland.

AMAG Etoy
Rte de Buchillon 1, 1163 Etoy
Tél. 021 822 00 00, www.etoy.amag.ch

AMAG Lausanne
Av. de Provence 2, 1007 Lausanne
Tél. 021 620 62 62, www.lausanne.amag.ch

amag

La TVA et les communes: actualités et réflexions

Olivier Comment
Directeur TVA, PwC
Jérôme Heumann
Assistant Manager TVA, PwC

Les activités déployées par une commune sont réputées relever généralement de la puissance publique[1] lorsqu'elles sont de nature non entrepreneuriale, échappant ainsi au régime de la TVA. Cela ne signifie pas encore que dans le cadre de l'exercice de ses tâches de services publics, une commune n'effectue qu'exclusivement des activités hors du champ de la TVA. En effet, certains services communaux (voirie, épuration, etc.) peuvent, en fonction du volume et de la nature de leurs activités, être obligatoirement assujettis à la TVA même s'ils sont juridiquement dépendants des communes – les services étant assujettis en tant que sujet fiscal autonome[2]. Ainsi, chaque commune doit régulièrement s'interroger si, en raison de changements, de la diversification de ses activités ou de nouvelles collaborations intercommunales, des implications en matière de TVA pourraient survenir[3].

L'objet de la présente contribution n'est point de peindre le diable sur la muraille mais plutôt de rendre attentifs les acteurs communaux et les pouvoirs publics à certains points que nous rencontrons fréquemment dans le cadre de notre pratique.

Nous avons vu fleurir ces dernières années de nombreux projets aboutissant à des fusions ou à des collaborations intercommunales. De tels changements ou collaborations peuvent avoir des impacts non négligeables en termes de TVA allant jusqu'à l'assujettissement d'un nouveau sujet fiscal en la personne de l'association intercommunale[4]. On citera notamment les initiatives tendant au regroupement de certains services comme la voirie ou le traitement des eaux. Une analyse TVA est alors vivement recommandée et ce dès le début des démarches entreprises entre les divers acteurs. En effet, déjà au niveau du financement du projet, la question de la TVA doit être prise en compte dès lors que des optimisations concernant la récupération de cet impôt sont souvent possibles en fonction de la structure juridique choisie. Les flux de facturation se doivent également d'être analysés en détail pour minimiser les impacts en matière de TVA au niveau de l'association intercommunale ou des communes elles-mêmes.

Nous constatons également une tendance nouvelle de l'Administration fédérale des contributions (AFC) qui

adopte une position très créative sur la distinction entre subvention[5] et mandat de prestations. Quand bien même la LTVA s'appuie sur la définition de la subvention selon la Loi fédérale sur les subventions[6], l'AFC s'en éloigne quelque peu en estimant que certaines tâches déléguées par le canton sont en réalité effectuées sur mandat de ce dernier à la commune et que ce mandat crée un rapport de prestations entre la commune et le canton. Ainsi, selon la conception de l'AFC, certaines tâches déléguées par le canton ne sont pas effectuées par les communes en faveur des administrés en contrepartie des subventions allouées. En d'autres termes, l'AFC considère qu'il existe un rapport de prestations entre le canton et la commune entraînant une imposition à la TVA des montants versés «à titre de subvention». Cela revient donc pour la commune à devoir s'acquitter de 8% de TVA sur le montant de la subvention octroyée par le canton pour effectuer une tâche déléguée par ce dernier. Pour l'heure, et à notre connaissance, deux domaines sont impactés par cette nouvelle pratique de l'AFC: la gestion des forêts protectrices et la prévoyance dans le secteur de la santé publique. Des discussions sont d'ailleurs en cours entre les acteurs de ces domaines et l'AFC. On ne peut cependant pas exclure que l'AFC n'étende ces procédures «pilotes» à d'autres domaines et que la notion de subventionnement en matière de TVA soit peu à peu vidée de son sens. Cette évolution ne doit donc pas être négligée par les pouvoirs publics qui perçoivent des subventions dans l'exercice de leurs tâches de services publics.

Il nous apparaît par ailleurs important de souligner que lors d'investissements importants consentis par les communes (construction ou rénovation importante d'infrastructures communales, p. ex. parking, hôpital, écoles, etc.), la question de la récupération de la TVA sur les dépenses doit systématiquement être soulevée. Si certains acteurs communaux ont développé une sensibilité à cet égard, ils sont encore trop peu à avoir le réflexe de s'interroger si l'impôt préalable encouru sur les coûts de construction est récupérable et si oui dans quelle proportion. Si de prime abord cette TVA semblerait irrécupérable en raison de la nature de l'activité déployée au moyen de ce nouvel investissement (soins hospitaliers et formation par exemple exclus du champ de la TVA et ne donnant pas droit à la déduction de l'impôt préalable en amont[7]), tel n'est pas toujours le cas puisque certains changements peuvent être mis en place au niveau de la structure juridique et des flux de facturation. Il est toutefois nécessaire d'intégrer la question de la TVA dans le processus décisionnel dès le début, au stade des premières réflexions.

Le traitement TVA associé aux places de parc soulève également des questions d'interprétation intéressantes. Rappelons que la location de places de parc affectées à l'usage commun du domaine public est une prestation exclue de TVA et que toutes les autres locations de places de parc sont imposables (hormis celles liées à un bail d'habitation)[8]. Une place de parc est considérée comme affectée à l'usage commun du domaine public: (i) lorsqu'elle se trouve sur les bords de la chaussée et qu'elle n'est pas rattachée à une institution ou un immeuble particulier ou (ii) lorsqu'elle se trouve sur une place publique sans barrage d'accès ou sans délimitation et qu'elle n'est pas rattachée à une institution ou un immeuble particulier. Déterminer de manière claire et précise pour une commune si les éléments architecturaux qui ont été mis en place peuvent être considérés comme un barrage d'accès au sens où l'AFC l'entend n'est pas chose aisée. On pourrait penser que les impacts ne se situent qu'au niveau de la taxe de parcage – doit-on ajouter de la TVA ou non? – mais les conséquences sont plus larges. Comme on vient de le voir ci-dessus avec le cas de l'hôpital et des écoles, la commune pourrait récupérer en amont l'impôt préalable encouru sur les coûts de construction du parking si les recettes qu'elle génère sont imposables à la TVA – sous réserve également qu'une éventuelle subvention ait été allouée par le canton[9]. On constate dès lors que l'impact de la qualification TVA des recettes influence de manière déterminante la question de la récupération de la TVA sur les charges encourues en amont.

Finalement, et à titre de conclusion, nous voulions relever le fait que les problématiques TVA sont souvent méconnues, voire même sous-estimées par les acteurs communaux qui ne s'en préoccupent généralement qu'au moment où les inspecteurs TVA de l'AFC franchissent le pas de la porte de la maison de commune. Selon notre expérience, une attitude proactive consistant à faire un tour de table et discuter des différents enjeux en matière de TVA permet généralement de minimiser les impacts financiers pour la commune à long terme et parfois même d'optimiser la situation TVA, mais dans tous les cas s'avère une approche constructive et favorable permettant de donner un certain confort aux boursiers communaux confrontés quotidiennement à ces délicates questions. ■

1. Une activité relevant de la puissance publique consiste en l'activité d'une collectivité publique qui est de nature non entrepreneuriale, notamment non commerciale et qui n'est pas en concurrence avec l'activité des entreprises privées, même si des émoluments, des contributions ou des taxes sont perçus pour cette activité (art. 3 let. g LTVA).
2. Les services communaux peuvent se regrouper pour former un seul sujet fiscal selon l'art. 12 al. 2 LTVA. On pense notamment aux exploitations communales, aux transports urbains et aux services industriels.
3. L'art. 14 OTVA fournit une liste (non exhaustive) des prestations entrepreneuriales d'une collectivité publique.
4. On rappellera les règles d'assujettissement des collectivités publiques prévoyant un double seuil à partir duquel l'assujettissement TVA devient obligatoire: plus de CHF 25'000.- par an de prestations imposables avec des tiers et plus de CHF 100'000.- par an de prestations imposables fournies à d'autres collectivités publiques ainsi qu'à des tiers (art. 12 al. 3 LTVA).
5. On rappellera que les subventions sont des éléments hors du champ de la TVA qui entraînent une correction au niveau de la déduction de l'impôt préalable (art. 18 al. 2 let. a LTVA en lien avec l'art. 33 al. 2 LTVA)
6. L'art. 29 OTVA renvoie notamment à l'art. 3 de la Loi fédérale sur les subventions.
7. Art.21 al. 2 ch. 3 et 11 LTVA
8. Art. 21 al. 2 ch. 21 LTVA
9. Cf. note en bas de page n°5.

Quelle posture adopter dans les situations complexes en ressources humaines ?

Christian Sinner
Coach et conseiller RH

Les ressources humaines n'y échappent pas : il est essentiel d'avoir une vision de généraliste lorsqu'on est aux gouvernes d'un service RH ou d'un service du personnel. Celle-ci doit bien entendu s'appuyer sur des connaissances précises, des études spécifiques lors de certains développements ou pour contribuer à la résolution de certains problèmes. Je partage, en cela, totalement l'opinion du psychiatre Boris Cyrulnik qui peut s'étendre à tous les domaines de connaissances scientifiques. Pour cela, j'ai toujours été très attentif, dans ma carrière professionnelle, à conseiller à mes autorités les services de consultants qui ont l'expérience ou la structure permettant d'avoir cette vision de généraliste. Rien de plus dangereux, à mon avis, que les ultra-spécialistes qui proposent un ou des outils miracles issus d'une seule école, au mépris de la culture locale !

La complexité devrait nous interdire les remèdes miracles dans les relations

« Quand on explique un phénomène par une seule cause, la raison devient totalitaire. Je pense qu'il vaut mieux être touche-à-tout, ça correspond à la variabilité des phénomènes cliniques.[1] » Certes, cet extrait du livre *Les âmes blessées* vient d'un contexte psychiatrique. Fort heureusement, les relations humaines dans le travail, même en cas de dysfonctionnement ou en situations de conflits, sont rarement liées à des pathologies. Toutefois, il est fort rare qu'il n'y ait qu'une explication et cause dans un problème. Le noir ou le blanc doivent rester du domaine du dessin. Ce qu'on nous enseigne dans les grandes écoles et à l'université ne se trouve que rarement transposable tel quel sur le terrain. C'est donc l'expérience, la pratique, la rencontre d'une multiplicité de cas, de nombreuses formations ou lectures dans des domaines aussi variés

Vous faciliter le quotidien et celui de vos citoyens !

Un progiciel communal conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des communes de Suisse romande :

- Contrôle des habitants
- Comptabilité générale/débiteurs/fournisseurs
- Salaires et gestion des RH
- Impôts et contributions
- Accueil de jour des enfants
- Amendes et sentences
- Location d'objets
- Gestion des séances et suivi des décisions

- Gestion électronique de documents (ECM)
- Gestion des processus (autorisations de construire, suivi des constructions, courriers citoyens)
- Transactions en ligne (Guichet virtuel)

www.groupe-t2i.com

Groupe T2i administration publique

Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens / Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20

que la psychologie, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, le management, etc., qui vont nous permettre de trouver les explications les plus pertinentes. Pour autant, bien entendu, que l'écoute, l'observation, l'empathie soient au premier plan!

La fragmentation du savoir ne donne que des éclairages fort réducteurs

Boris Cyrulnik nous dit encore: «La fragmentation du savoir explique ces conflits théoriques. Le savoir morcelé est une facilité de pensée pour ceux qui veulent faire une carrière en faisant partie des meilleurs spécialistes qui accumulent les informations sur un tout petit sujet. Mais l'intégration de données éparses est préférable pour ceux qui veulent comprendre et soigner.»

Voilà une pensée que je reprends telle quelle pour la gestion des ressources et des relations humaines. Dans toutes les difficultés, comme dans toutes les constructions, il ne peut y avoir une seule solution, une seule explication, une seule responsabilité ou une seule voie. Ce qui n'empêche pas qu'à un moment précis il y ait une seule décision.

Nous vivons à l'époque des «experts» de toute sorte et de tout bois! Les savants ou les sages, selon que l'on se situe plutôt dans les sciences formelles ou les sciences humaines, ne recherchent pas en priorité l'expertise, mais la cohérence. L'ultra-spécialisation ne permet pas la cohérence en matière de décision et les experts, trop souvent, avancent de manière idéologique. Comme l'écrit Mariana Heredia, «Les cabinets de consultants prolifèrent. Ils prennent dans chaque domaine la mesure de ce qui le sépare d'une organisation idéale obéissant aux lois du marché et proposent des mesures pour s'en rapprocher.[2]» Elle se réfère ici aux économistes, mais là aussi, cette vue est transposable dans d'autres domaines de compétences.

L'art de la décision exige intelligence et humilité

Etienne Perrot, jésuite, professeur d'économie et d'éthique sociale à l'institut catholique de Paris et de l'éthique des affaires à l'Université de Fribourg, met le doigt sur la complexité de la décision et sur le profil que tout responsable devrait cultiver, notamment en politique ou, pour ce qui nous concerne ici, dans les ressources humaines. «L'art de la décision en situation complexe se résume, comme tout art, dans une posture où se conjuguent intelligence et humilité. [...] Le décideur ne peut pas garder une posture adéquate s'il est incapable d'affronter les intérêts divergents, les contradictions entre les valeurs, la dispersion des utilités selon les appréciations de chacun, ou même s'il se prétend indépendant de son environnement. C'est pourquoi, dans les situations complexes, le savoir et la technique, aussi nécessaires soient-ils, appellent toujours un quelque chose en plus, un style personnel, et qui relève de l'art singulier du manager.[3]»

Pour cela, je tiens à réhabiliter dans les relations et ressources humaines, entre autres, la posture de généraliste, sous condition que le responsable soit un passionné des relations humaines, un esprit empreint de curiosité, avide de lectures, inconditionnel de l'écoute, ouvert aux échanges, adepte de formation continue et qu'il sache, au moment opportun, enrichir son matériel décisionnel par la consultation de spécialistes et d'experts d'horizons différents. ■

1. Boris Cyrulnik – *Les âmes blessées* – Editions Odile Jacob, septembre 2014
2. Mariana Heredia – *A quoi sert un économiste* – Editions La Découverte, Paris, 2014
3. Etienne Perrot – *L'art de décider en situations complexes* – Editions Desclée de Brouwer, 2007

Des dérogations en matière de police des constructions: «Un produit à consommer avec modération?»

La possibilité d'obtenir des dérogations en matière de construction est une soupape de sécurité très utile et très appréciable. Elle permet «d'arrondir les angles» de règles établies dans leur bureau par des urbanistes et approuvées souvent sans grandes discussions par les Autorités compétentes.

Ce qu'il ne faut pas faire à l'aide de dérogations.

Pour l'Ordre vaudois des géomètres
Dr Raymond Durussel
Ingénieur géomètre breveté
Juge assesseur à la CDAP

Elle est aussi au service du constructeur qui peut l'utiliser dans le cadre des libertés déjà très restreintes qu'il a en matière de construction. Le recours aux dérogations ne doit par contre pas devenir abusif en tentant de contourner des règles au profit d'une maximisation de l'utilisation du sol ou de rendre caduque, par son usage systématique, des règles en vigueur dont même l'Autorité ne veut plus.

Les législations fédérales et cantonales délèguent en général la délivrance des dérogations aux autorités locales tout en leur fixant un cadre pour éviter leur développement excessif. A part dans son article 23 qui délègue la gestion des «exceptions» en zone à bâtir aux cantons, la LAT traite principalement de ces exceptions hors zone à bâtir (art. 24, 24a à 24e et OAT art. 39 à 43). Cela est complété pour le solde par la LATC (art. 81 et 85) et son règlement (art. 40d, 71). Les règlements de police des constructions communaux contiennent pratiquement toujours un article qui accorde finalement à la **Municipalité** cette faculté: *«La Municipalité peut accorder des dérogations... pour des motifs d'intérêt public ou si les circonstances le justifient... sans porter atteinte à d'autres intérêts publics ou de tiers prépondérants.»*

Les **constructeurs** et, par eux, leurs mandataires, doivent veiller à respecter les règles à appliquer et, en cas de dérogation, les signaler aux Autorités dès le dossier de mise à l'enquête. L'**architecte** devra ainsi signaler spontanément des éléments dérogatoires qu'il est le seul à connaître (hauteur du bâtiment, couleur et forme des tuiles, forme du toit, dépassement du CUS, etc.). Le **géomètre** aura, lui, à indiquer sur le plan de situation (RLATC art. 71) toute dérogation demandée (en particulier: dimensions maximales de l'objet, distances à respecter, éléments débordant dans les espaces réglementaires, dépassement du COS, etc.) en certifiant, si nécessaire et demandé, des valeurs concernées (altitude du terrain naturel, etc.). Sur indications de l'architecte, il devrait aussi indiquer les autres dérogations requises contenues ailleurs dans le dossier. Toute annonce de dérogation devrait être documentée dans le dossier par la règle non respectée et/ou la raison qui permettrait de l'accorder.

L'Autorité qui délivre le permis peut, pour faciliter sa décision, requérir du constructeur qu'il obtienne l'accord a priori des voisins qui seraient touchés (distance à la limite par exemple). Par contre, c'est bien à elle, en opportunité comme en légalité, à décider si elle accorde ladite dérogation. Elle peut aussi, dans une procédure préalable, initiée par le constructeur, avertir celui-ci qu'elle n'accordera pas telle ou telle dérogation. Hors zone à bâtir, si le Canton accorde une dérogation, la Municipalité pourrait encore la refuser, par contre si le Canton a dit non, la Municipalité doit le suivre.

Extrait d'un plan de situation avec dérogation.

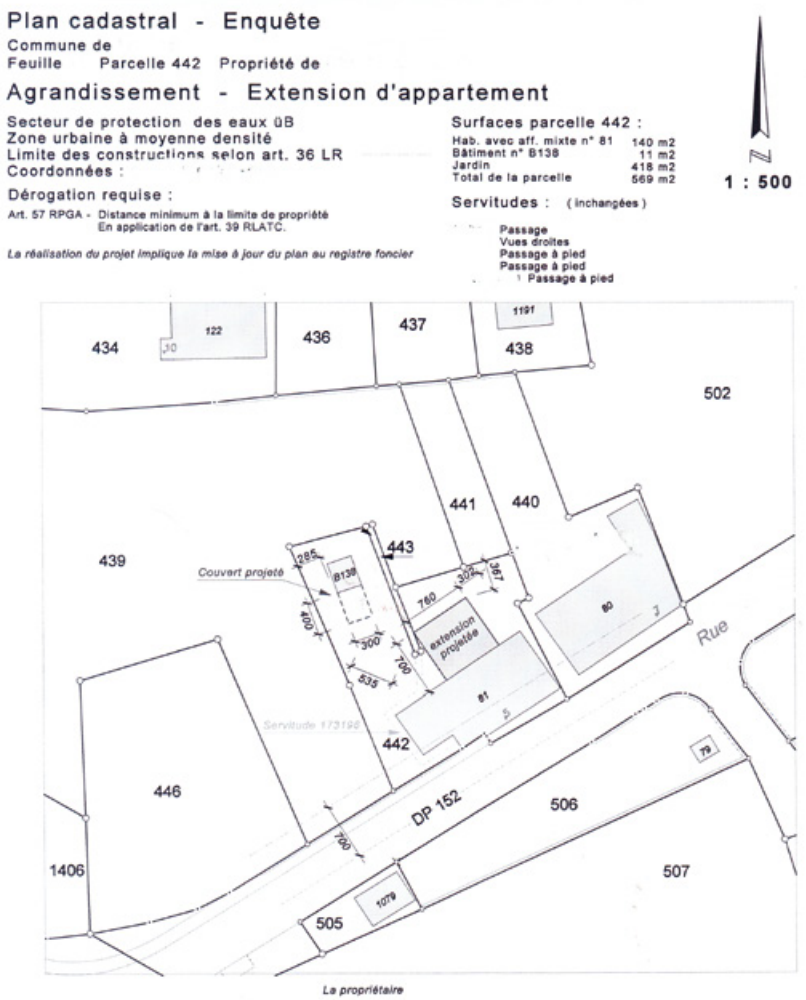

L'Autorité de recours (la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal - CDAP) a une jurisprudence bien établie. Quand il s'agit d'éléments de pure esthétique où le goût intervient, elle s'abstient en général de contredire l'Autorité communale dans ses appréciations. Si la dérogation est juridiquement fondée et ne porte pas atteinte à des intérêts supérieurs, elle a la même attitude, à l'exception des pratiques où il s'avère qu'une commune accorde systématiquement des dérogations vis-à-vis d'une règle bien établie dans son règlement et qu'elle ne respecte de facto plus du tout et qu'elle devrait faire évoluer par une modification dudit règlement. ■

A la recherche d'un revenu fiable, attractif et durable ?

Et cela sans problème ?

Alors, nous sommes le partenaire idéal. Laissez-nous réaliser en partenariat avec vous un emplacement d'affichage bien intégré sur votre propriété. De la planification des nouveaux supports publicitaires à l'exploitation des surfaces, nous nous chargeons de tout. Intéressé ? Nous serions heureux de vous répondre. **www.apgsga.ch/proprietaires-fonciers ou téléphone 058 220 74 00.**

APG|SGA
Out of Home Media

Marchés publics: introduction du gré à gré concurrentiel

La possibilité de demander des devis et de négocier ceux-ci pour adjuger de gré à gré les marchés de peu d'importance devrait être introduite prochainement dans la législation.

Jacques Haldy
Docteur en droit
Professeur à l'Université
Député

Un certain nombre d'abus dans l'adjudication des marchés par les collectivités publiques a entraîné l'adoption de la législation sur les marchés publics. L'on est passé d'un régime non cadré à celui d'une réglementation abondante et prolifique, obligeant parfois les collectivités à travailler en écartant toutes les entreprises locales. L'on est ainsi passé d'un extrême à l'autre et, d'une façon générale, il serait temps d'assouplir ce carcan, l'adjudication de marchés étant devenue pour les communes un casse-tête semé d'embûches, avec une procédure longue, compliquée, coûteuse en raison de la multiplication des exigences et cautèles parfois exagérées et fondées sur une méfiance injustifiée envers les organes décisionnels. Il s'agit là d'une question plus politique que juridique.

L'objectif de cet article est plus pragmatique; pour une fois, et sous l'impulsion de l'UCV, une amélioration et simplification de la procédure peuvent être annoncées grâce à la prise en compte d'une motion du soussigné débouchant sur une modification légale introduisant le gré à gré concurrentiel. Pour l'expliquer et en exposer les avantages, il convient tout d'abord de rappeler brièvement les principes: les exigences procédurales en matière de marchés publics augmentent en fonction de l'importance de ceux-ci: plus le marché est important (en termes financiers), plus la procédure nécessaire est lourde et exigeante. Le but n'étant pas ici de décrire les différents types de procédure pour les marchés importants, on se limitera à rappeler la limite inférieure au-dessous de laquelle il n'est pas nécessaire de mener une procédure formelle de marchés publics:

- pour les fournitures: fr. 100'000.-;
- pour les services: fr. 150'000.-;
- pour le second œuvre: fr. 150'000.-;
- pour le gros œuvre: fr. 300'000.-.

Pour ces marchés, le texte légal actuel prévoit la procédure de gré à gré, qui est définie ainsi à l'art. 7 LMP: *«La procédure de gré à gré: l'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offres.»*

Le profane, homme ou femme de bon sens, s'imagine que, à partir du moment où l'on est en deçà des valeurs seuils et que l'on peut appliquer la procédure de gré à gré, la commune peut librement faire appel aux prestataires en agissant comme un privé dans la même situation: on demande des devis et on choisit une entreprise après avoir examiné ces devis. Ce serait beaucoup trop simple! Pour certains, si la procédure de gré à gré permet de prendre un bottin téléphonique et de choisir une entreprise au hasard pour lui adjuger les travaux, il ne serait en revanche pas possible de demander des devis à plusieurs entreprises, ce qui constituerait alors une procédure de marchés publics différente de celle de gré à gré, obligeant la collectivité à respecter les règles des procédures lourdes et formelles même si les valeurs seuils ne sont pas atteintes.

Devant une telle absurdité, qui fait totalement fi d'une gestion saine des deniers publics, l'UCV, après avoir commandité un avis de droit, a, en collaboration avec le soussigné, préparé une motion au Grand Conseil pour introduire ce que l'on appelle le gré à gré concurrentiel ou comparatif, de façon à permettre à une commune, lorsque l'on est en deçà des valeurs seuils, de demander plusieurs offres pour choisir ensuite celle qui est la meilleure, quitte bien entendu à négocier le prix et les modalités.

Sortimo®
Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch

Après l'adoption par le Grand Conseil d'une motion, le Conseil d'Etat y a donné suite dans un EMPL de septembre 2016, en proposant la formulation suivante relative à la procédure de gré à gré: *«L'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire, sans procéder à un appel d'offres. Il peut demander des offres à des fins de comparaison et procéder à des négociations.»* Cette définition est identique à celle d'un projet de modification de l'accord intercantonal sur les marchés publics, ce qui permettra une interprétation concordante avec cet accord.

Dans son EMPL, le Conseil d'Etat considère que cette procédure de gré à gré concurrentiel devrait être limitée à *«l'acquisition de prestations simples pour lesquelles le prix est le seul élément déterminant ou est clairement prépondérant, les fournitures ou services largement standardisés entrent dans le cadre de prestations simples. En revanche, pour des prestations qui présentent une certaine complexité, comme la plupart des marchés de service et de travaux, où l'évaluation va clairement au-delà du seul critère du prix et porte nécessairement sur l'aspect qualitatif des prestations recherchées, le gré à gré comparatif ne devrait pas être appliqué au risque de se voir reprocher par un tribunal l'application d'une procédure sur invitation par actes concluants. Concrètement, le gré à gré comparatif pourrait être envisagé pour des prestations de service comme du secrétariat mais, en principe, pas pour des prestations d'architecture, d'ingénierie ou de professions apparentées qui sont difficilement compatibles avec la notion de «marchés simples» et où la qualité occupe une place importante.»*

Ces restrictions paraissent trop importantes et l'on devrait pouvoir appliquer d'une façon large ce gré à gré concurrentiel lorsque les valeurs seuils ne sont pas atteintes, quitte à bien préciser aux fournisseurs de service ou entrepreneurs qu'il s'agit bien d'une procédure de gré à gré, sans application des règles de la procédure des marchés publics sur invitation. Dès lors que le texte légal ne prévoira pas de restrictions (sous réserve des débats au Grand Conseil puisque celui-ci ne s'est pas encore prononcé sur le texte proposé par le Conseil d'Etat), ce sera à la jurisprudence de définir son champ d'application, l'absence de restrictions dans le texte devant conduire selon nous à une application large de cette nouvelle et judicieuse possibilité. ■

Arrêt sur invité: Frédéric Maire

Directeur de la Cinémathèque suisse

Quel est votre relation à l'autorité?
Je respecte l'autorité tant qu'elle me semble prendre des décisions raisonnables, justifiables ou explicables. Sinon je suis prêt à m'y opposer fermement. En tant que directeur d'une institution, et donc détenteur d'une autorité, je veux avoir d'abord la conscience de ma responsabilité. Dans chaque processus de décision, je cherche toujours la participation du plus grand nombre. J'apprécie le travail de groupe, l'échange, la discussion et les décisions partagées. Mais je suis aussi prêt à être celui qui, à la fin, doit faire des choix qui déplaisent.

Si on vous donnait l'Anneau du pouvoir, qu'en feriez-vous?
Je le jetterais au fond du lac Léman, là où il est le plus profond (309,7 m). C'est un bijou sacrément dangereux!

Qu'est-ce qui vous a ému récemment?
Les bons résultats scolaires de ma fille, le succès des spectacles de ma compagne, un extrait du *Mirage de la vie* de Douglas Sirk (1959), et la vision fascinante d'une épave de navire au fond de la mer, encerclée de poissons de toutes les formes.

Votre chanson ou musique de référence?
Tous les morceaux de Lars Hollmer, poly-instrumentiste et compositeur suédois récemment décédé. Je sais, peu de monde connaît, et c'est dommage. Il était aussi un des cinq membres du quintet d'accordéonistes *Accordion Tribe* (avec la Finlandaise Maria Kalaniemi, l'Autrichien Otto Lechner, le Slovène Bratko Bibič et l'Américain Guy Klucevsek) que je vous recommande aussi. En particulier le morceau *Portaletyde*, composé justement par Lars Hollmer.

Si vous étiez un livre?
Les fleurs bleues de Raymond Queneau, paru en 1965. Avec Luigi Pirandello ou Thomas Bernhardt, Queneau est un de mes auteurs favoris, et ce roman celui que j'aimerais être car il ne cesse de poser de (bonnes) questions sur la fiction, comme celle-ci qui est en note dans l'ouvrage: «Tchouang-tseu rêve qu'il est un papillon. Mais n'est-ce point le papillon qui rêve qu'il est Tchouang-tseu?»

Votre film culte, indispensable?
Pour un homme de cinéma comme moi, un seul film, ce n'est pas suffisant. Alors au plus court en voici cinq: *Partie de campagne* de Jean Renoir (1936), adapté de Maupassant. C'est une merveille d'une apparente simplicité qui renferme tous les drames (et les beautés) de l'humanité. *Les demoiselles de Rochefort* (1967), le film «en-chanté» de Jacques Demy parce que j'adore sa poésie, sa bonne humeur, et son hommage aux comédies musicales en général et à Gene Kelly en particulier. *Palombella rossa* de Nanni Moretti car j'aime à la folie l'œuvre de grand nageur et ce cinéphile courageux, engagé, résistant et drôle. *Sauve qui peut (la vie)* de Jean-Luc Godard, qui m'a bouleversé à sa sortie en 1980 au point que je l'ai vu plus de cinq fois la même semaine. Et puis *La prisonnière du désert* de John Ford (1956). Ça doit être le seul western qui me fait pleurer à chaque fois.

Un plat et un vin qui vous parlent
Les *lasagne al pesto* (qui n'ont rien à voir avec des lasagnes au four, juste quelques couches de rectangles de pâte très fine recouvertes d'un pesto maison, le vrai!) et le *Sciachetrà* (un *passito* DOC jaune or assez rare, de la région des Cinque Terre, composé de cépages Bosco, Vermentino et Albarola). Deux mets de la Ligurie (du Levant), région que j'aime tout particulièrement.

Cinq dates importantes?
- 1992 (septembre) Création de La Lanterne Magique, le club de cinéma pour enfants
- 1996 (août) Début de l'histoire d'amour avec ma compagne – eh oui, ça fait vingt ans cette année!
- 2003 (février) Naissance de notre fille.
- 2005 (août) Nomination à la tête du Festival du Film de Locarno.
- 2009 (octobre) Entrée en fonction à la tête de la Cinémathèque suisse.
- Et j'en rajoute une pour le futur: 2019 Fin des travaux de notre Centre de recherche et d'archivage de Penthaz (enfin!), organisation du congrès de la Fédération internationale des Archives du Film à Lausanne et probable chantier de rénovation du cinéma Capitole. Quelle année!

Si vous n'étiez pas cinéma, vous seriez plutôt quoi?
A choix: metteur en scène de théâtre, architecte ou mammifère marin.

Etes-vous plutôt Festival de Cannes, Mostra de Venise ou Oscars hollywoodiens?
Plutôt Cannes, qui est le plus important festival du monde. Mais j'ai aussi un faible pour la Mostra, qui est le plus ancien, avec son charme viscontien et son Lido mélancolique.

Pour vous un bon film c'est quoi?
Un film qui m'émeut, me trouble, me fascine, me réjouit, me fait rire, me fait réfléchir, ou que je ne comprends pas.

Qu'est-ce qui vous passionne dans votre fonction à la Cinémathèque suisse?
D'être en permanence (ou presque...) en contact avec le cinéma, les cinéastes et tous ceux qui participent à cet univers complexe, du créateur à l'archiviste en passant par le producteur, le technicien, le distributeur, l'exploitant, le conservateur et j'en oublie. D'être un passeur de cinéma (merci Serge Daney) du cinéma d'ici et d'ailleurs auprès des gens (d'ici et d'ailleurs aussi). Et d'avoir le sentiment profond de travailler à préserver et mettre en valeur la mémoire audiovisuelle de la population – et donc d'être utile à la société. ■

Retrouvez la présentation de la Cinémathèque suisse en page 22.

© Carine Roth / Cinémathèque suisse

Les délégués des instances de l'UCV Qui sont-ils ?

Désignés pour cette législature par leur district respectif, les délégués dans les instances de l'UCV ont accepté de servir l'intérêt général des communes vaudoises, que ce soit au sein du Comité, du Conseil, du groupe des Bourgs et Villages ou du groupe des Villes. Qu'ils en soient remerciés, car la tâche vient s'ajouter à celle de la gouvernance de leur commune.

Brigitte Dind
Secrétaire générale
de l'Union des Communes
Vaudoises

Un rôle charnière indispensable au bon fonctionnement de notre association

Leur mission ne se réduit pas au fait d'assister aux séances de ces organes, soit au minimum 11 par année pour le comité, et 4 pour les autres instances. Elle va bien au-delà :

Primo : leur rôle de relais entre chaque district et notre association est indispensable pour son fonctionnement optimal. Cette transmission se conçoit dans les deux sens : d'une part, porter les préoccupations des communes auprès de l'UCV, d'autre part, communiquer les informations à disposition de notre association sur les dossiers de politiques publiques concernant les collectivités. Par conséquent, n'hésitez pas à contacter régulièrement les représentants de votre district, de votre région, siégeant dans les instances de l'UCV. Les tableaux joints illustrent la composition de nos organes.

Secondo : parmi ces délégués, un certain nombre seront encore appelés à représenter l'UCV dans des groupes de travail, commissions, plateformes ou autres COPIL. Il faut savoir que, dans ce cadre, la personne est appelée à exprimer la position de notre association. **Il ne s'agit plus de plaider uniquement pour sa commune ou sa région, mais pour l'intérêt général des collectivités.** Cette responsabilité ne fait pas dans la facilité. Tout à l'honneur de ceux qui ont accepté de l'endosser, elle suppose de rechercher des équilibres délicats entre les communes vaudoises dans toute leur diversité.

En outre, dans un contexte de négociation, il importe que les informations circulent le plus rapidement possible entre nos instances et leurs représentants aux pourparlers. Le secrétariat est toujours à disposition pour faciliter une analyse de la situation et le lien nécessaire entre négociateurs et association.

Nous signalons ici l'utilité d'une **soirée de formation** organisée par l'UCV, en collaboration avec le CEP, à l'attention des délégués dans nos organes et/ou représentants dans les diverses commissions. Elle se tiendra **le 27 avril de 18h00 à 21h00 à Bussigny**. Inscription sur notre site www.ucv.ch, rubrique agenda. Il sera notamment question d'enjeux et de méthode de négociation.

Tertio : les instances de l'UCV ont des compétences statutaires propres. Elles représentent une force de propositions. S'agissant des statuts, nous rappelons ici qu'un groupe de réflexion travaille sur leur révision dont l'objectif est de renforcer le fonctionnement institutionnel de notre association. Les modifications qui en découleront seront soumises à l'assemblée des délégués.

A l'horizon de cette nouvelle législature, nous terminons ces lignes en témoignant notre reconnaissance à celles et ceux qui travaillent à renforcer l'autonomie et la vitalité de l'ensemble des communes vaudoises, en sus de leur activité d'édile. ■

Les quatre pages suivantes, avec les portraits des membres des instances de l'UCV, peuvent être détachées, et sont également disponibles sur www.ucv.ch

Comité de l'UCV

Le comité est composé de 11 membres, tous syndics en fonction: 1 syndic par district, ainsi que le syndic de la ville de Lausanne qui en fait partie de droit, et les Présidents des groupes Bourgs & Villages et des Villes.

Claudine Wyssa
Syndique de Bussigny
Présidente de l'UCV
District Ouest lausannois

Grégoire Junod
Syndic de Lausanne
Vice-président de l'UCV
District Lausanne

Dominique Dafflon
Syndic de St-Barthélemy
Vice-président de l'UCV
District Gros-de-Vaud

Julien Cuérel
Syndic de Baulmes
District Jura - Nord vaudois

Vincent Jaques
Syndic de Morges
District Morges

Christelle Luisier Brodard
Syndique de Payerne
District Broye-Vully

Maurice Mischler
Syndic d'Epalinges
District Lausanne

Gustave Muheim
Syndic de Belmont-sur-Lausanne
District Lavaux-Oron

François Roch
Syndic de Perroy
District Nyon

Jean-Marc Udriot
Syndic de Leysin
District Aigle

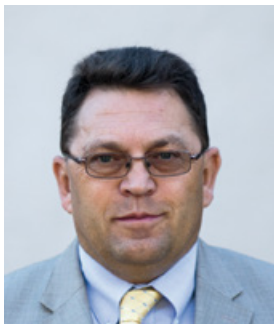

Laurent Wehrli
Syndic de Montreux
District Riviera-Pays-d'Enhaut

Christine Chevalley
Syndique de Veytaux
Présidente du groupe Bourgs & Villages
District Riviera-Pays-d'Enhaut

Jean-Daniel Carrard
Syndic d'Yverdon
Président du groupe des Villes
District Jura - Nord vaudois

Conseil de l'UCV

District Aigle

Gretel Ginier
Syndique d'Ormont-Dessous

Philippe Grobéty
Syndic d'Ormont-Dessus

Charly Monnard
Syndic de Rennaz

Isabelle Rime
Municipale à Aigle

Patrick Turrian
Syndic d'Ollon

District Broye-Vully

Guy Delpedro
Syndic de Valbroye

Louis Jaquier
Municipal à Grandcour

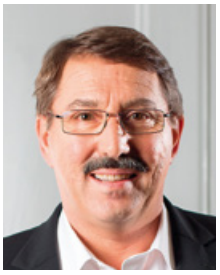

Yves Nicolier
Municipal à Avenches

Aliette Rey
Municipale à Lucens

Daniel Ruch
Syndic de Corcelles-le-Jorat

District Gros-de-Vaud

Thierry Amy
Syndic de Cugy

Pascal Favre
Syndic d'Etagnières

Véronique Gilliard
Municipale de Montanaire

Philippe Jamain
Syndic de Goumoëns

Grégory Wyss
Syndic de Mex

District Jura - Nord vaudois

Stéphane Costantini
Syndic de Vallorbe

Patrick Cotting
Syndic du Lieu

Christian Kunze
Syndic de Chavornay

Yves Pellaux
Syndic de Pomy

Alain Portner
Syndic d'Onnens

District Lausanne

Daniel Crot
Syndic de Romanel-sur-Lausanne

Florence Germond
Municipale à Lausanne

Jacques Marchand
Municipal au Mont-sur-Lausanne

Louis Savary
Syndic de Cheseaux-sur-Lausanne

Jean-Pierre Sueur
Syndic du Mont-sur-Lausanne

Chaque district est représenté par 5 délégués, syndics ou municipaux en fonction.

District Lavaux-Oron

Suzanne Audino
Syndique de Forel (Lavaux)

René Gilliéron
Syndic de Puidoux

Patrice Guenat
Syndic de Jorat-Mézières

Olivier Sonnay
Municipal à Oron

Chantal Weidmann Yenny
Syndique de Savigny

District Morges

Fabienne Coderey
Syndique de Berolle

José-Manuel Fernandez
Syndic d'Etoy

Pierre Lanthemann
Syndic de Romanel-sur-Morges

Georges Rime
Syndic de Cossonay

Bernard Rochat
Syndic de Lavigny

District Nyon

Monique Bersier
Syndique de Vinzel

Cédric Echenard
Municipal à Rolle

Jacques Mugnier
Syndic de Duillier

Jean-Jacques Nicolet
Municipal à Marchissy

Philippe Parmelin
Syndic de Bursins

District Ouest lausannois

Georges Cherix
Syndic de Villars-Ste-Croix

Alain Clerc
Syndic de St-Sulpice

Jean-François Clément
Syndic de Renens

Christian Maeder
Syndic d'Ecublens

Jean-Pierre Rochat
Syndic de Chavannes-près-Renens

District Riviera-Pays-d'Enhaut

Alain Bovay
Syndic de St-Légier

Claude Cherbuin
Syndic de Jongny

Lionel Girardin
Municipal à Vevey

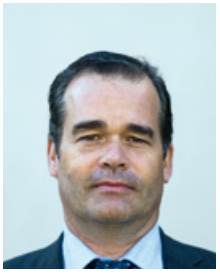

Jean-Pierre Neff
Syndic de Rossinière

Charles-André Ramseier
Syndic de Château-d'Œx

Groupe des Villes

En font partie toutes les communes de plus de 10'000 habitants. Celles dont la population excède 7000 habitants peuvent également en faire partie, de même que les chefs-lieux de districts.

Jean-Daniel Carrard
Syndic d'Yverdon
Président
District Jura - Nord vaudois

Grégoire Junod
Syndic de Lausanne
Vice-président
District Lausanne

Frédéric Borloz
Syndic d'Aigle
District Aigle

Pierre Rochat
Syndic de Bex
District Aigle

Patrick Turrian
Syndic d'Ollon
District Aigle

Christelle Luisier-Brodard
Syndique de Payerne
District Broye-Vully

Jean-Paul Nicoulin
Syndic d'Echallens
District Gros-de-Vaud

Maurice Mischler
Syndic d'Epalinges
District Lausanne

Jean-Pierre Sueur
Syndic du Mont-sur-Lausanne
District Lausanne

Jacques-André Conne
Syndic de Lutry
District Lavaux-Oron

Jean-Pierre Haenni
Syndic de Bourg-en-Lavaux
District Lavaux-Oron

Gil Reichen
Syndic de Pully
District Lavaux-Oron

Vincent Jaques
Syndic de Morges
District Morges

Gérald Cretegny
Syndic de Gland
District Nyon

Daniel Rossellat
Syndic de Nyon
District Nyon

Jean-François Clément
Syndic de Renens
District Ouest lausannois

Alain Gillièron
Syndic de Prilly
District Ouest lausannois

Christian Maeder
Syndic d'Ecublens
District Ouest lausannois

Stéphane Rezso
Syndic de Crissier
District Ouest lausannois

Jean-Pierre Rochat
Syndic de Chavannes -près-Renens
District Ouest lausannois

Claudine Wyssa
Syndique de Bussigny
District Ouest lausannois

Alain Grangier
Syndic Tour-de-Peilz
District Riviera - Pays-d'Enhaut

Elina Leimgruber
Syndique de Vevey
District Riviera - Pays-d'Enhaut

Laurent Wehrli
Syndic de Montreux
District Riviera - Pays-d'Enhaut

Groupe Bourgs & Villages

Le groupe Bourgs et Villages représente les communes de moins de 7000 habitants. Chaque district est représenté par un ou deux délégués, selon qu'il compte plus ou moins de 20 communes.

Christine Chevalley
Syndique de Veytaux
Présidente
District Riviera - Pays-d'Enhaut

Blaise Clerc
Syndic à Vully-les-Lacs
Vice-président
District Broye-Vully

Pierre-Alain Karlen
Syndic de Noville
District Aigle

Jean-Daniel Blaser
Syndic de Bussy-sur-Moudon
District Broye-Vully

Monique Hofstetter
Syndique de Penthéréaz
District Gros-de-Vaud

Jean-François Thuillard
Syndic de Froideville
District Gros-de-Vaud

Frédéric Rohner
Syndic de Montagny-près-Yverdon
District Jura - Nord vaudois

Claude Roulet
Syndic de Mauborget
District Jura - Nord vaudois

Etienne Fleury
Municipal à Cheseaux-sur-Lausanne
District Lausanne

Jean-Claude Serex
Syndic de Maracon
District Lavaux-Oron

Laurence Cretegny
Syndique de Bussy-Chardonnay
District Morges

Michel Dubois
Syndic de St-Oyens
District Morges

Frédéric Mani
Syndic de Dully
District Nyon

Georges Cherix
Syndic de Villars-Ste-Croix
District Ouest lausannois

Merci Nathalie !

Il est hélas l'heure de prendre congé de Nathalie Greiner Meylan qui nous quitte pour se consacrer entièrement à sa responsabilité de conseillère municipale au sein de l'Exécutif de Belmont-sur-Lausanne. Félicitations pour ce bel engagement au service de sa commune !

Brigitte Dind
au nom du comité de rédaction
de *Point CommUne !*

Œuvrant depuis 2007 au secrétariat de l'UCV, elle a brillamment relevé les deux challenges qui lui ont été proposés à l'occasion du départ à la retraite de collègues : en 2009, l'organisation des assemblées statutaires et, en 2010, la charge administrative de *Point CommUne !*, fruit de quinze ans de collaboration fructueuse entre l'Union des Communes Vaudoises et plusieurs associations de professionnels communaux réunissant les secrétaires municipaux, les boursiers, les contrôleurs des habitants, les chefs de polices municipales et intercommunales, les agents d'assurances sociales et les ingénieurs, architectes et personnels techniques communaux.

Le comité de rédaction, composé des représentants de ces associations et de la soussignée, souhaite ici témoigner sa reconnaissance à celle qui a été pendant six ans l'âme de ce journal. Merci Nathalie pour l'esprit d'équipe stimulant que tu as insufflé dans notre comité, dynamisant ainsi *Point CommUne !*

Si ce 59e numéro est le dernier que tu pilotes, nous aurons le plaisir de te retrouver dans le cadre de tes tâches de magistrate communale. Tous nos vœux pour que celles-ci te passionnent et t'apportent joies et satisfactions. ■

Présentation de la Cinémathèque suisse

Sixième archive cinématographique du monde, la Cinémathèque suisse conserve tout ce qui a trait au cinéma en Suisse. Un trésor inestimable mis en valeur à travers des projections, expositions et publications.

Selon une étude de la Fédération internationale des Archives du Film (FIAF), la Cinémathèque suisse est actuellement la sixième cinémathèque du monde par l'étendue, la diversité et la qualité de ses collections. La Cinémathèque suisse conserve des films de fiction et des documentaires de toute provenance, ainsi que des milliers d'heures de documents filmés en tous genres (Ciné-journal suisse, œuvres d'amateurs, films de commandes et publicitaires, etc.). L'institution collectionne aussi des affiches, photos, scénarios, dossiers documentaires et des appareils anciens. Elle est la seule institution nationale qui recueille et préserve l'essentiel de la production audiovisuelle suisse. Ce patrimoine constitue un trésor inestimable: la mémoire collective de ce pays.

Fondée en 1948, dirigée pendant plus de quarante ans par Freddy Buache, la Cinémathèque suisse est sous la direction de Frédéric Maire depuis 2009 et compte aujourd'hui près de 100 collaborateurs (dont 61 salariés). Elle se charge de préserver le patrimoine cinématographique, de le restaurer et de le mettre en valeur. L'institution organise chaque mois des cycles thématiques, des rétrospectives, des hommages à des cinéastes et des soirées-événements, souvent en présence des personnalités qui ont fait et font l'histoire du cinéma. Les projections ont lieu à Lausanne, au Casino de Montbenon, et au cinéma Capitole lors des événements majeurs. D'autres cinémas associés dans le pays projettent régulièrement des films issus des collections de l'institution, notamment à Zurich, Berne et Genève.

La Cinémathèque suisse participe chaque année à l'édition de livres et de DVD, rendant compte de l'importance de ses collections et contribuant ainsi à leur visibilité. Elle met régulièrement à disposition des affiches, photos ou documents pour des expositions et des publications en Suisse et à l'étranger.

Enfin, elle collabore activement avec de nombreux partenaires, qu'il s'agisse d'autres archives, de musées, de hautes écoles, de festivals, de médias, de chercheurs et d'éditeurs. L'institution travaille notamment en étroite collaboration avec l'Université de Lausanne, avec laquelle elle mène plusieurs projets de recherche scientifiques.

Repères historiques de la Cinémathèque suisse

1943 Création, à Bâle, des «Archives cinématographiques suisses».
1948 Fin des subventions de la Ville de Bâle.
Fondation de l'«Association cinémathèque suisse» à Lausanne.
Claude Emery, premier directeur.
1949 Transfert des collections à Lausanne et création de l'Association «Cinémathèque suisse».
1950 Première subvention de la Ville de Lausanne.
Erich von Stroheim devient le parrain de la Cinémathèque suisse.
1951 Freddy Buache directeur.
1952 Installation de la Cinémathèque suisse dans un deux-pièces à la place de la Cathédrale.
1963 Début des subventions de la Confédération.
Versement des premiers salaires.
1966 Début des projections bimensuelles à l'Aula du Collège de Béthusy
1981 Transformation de la Cinémathèque en fondation privée soutenue par la Confédération, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.
Installation dans l'aile est du Casino de Montbenon.
Projections quotidiennes.
1992 Inauguration du Centre d'archivage de Penthaz.
1996 Hervé Dumont directeur.
Fondation de l'Association «Les Amis de la Cinémathèque suisse» (LACS).
1998 Rachat par la Confédération du Centre d'archivage de Penthaz.
2005 Arrêté du Conseil fédéral prévoyant un nouveau Centre de recherche et d'archivage à Penthaz.
2008 Vote par le Conseil national du crédit d'engagement de 49,5 millions de francs pour le chantier de Penthaz.
2009 Frédéric Maire directeur.
Début du chantier à Penthaz.
2010 Rachat par la Ville de Lausanne du cinéma Capitole, mis à disposition de la Cinémathèque.
2019 Fin des travaux et inauguration du nouveau centre à Penthaz.

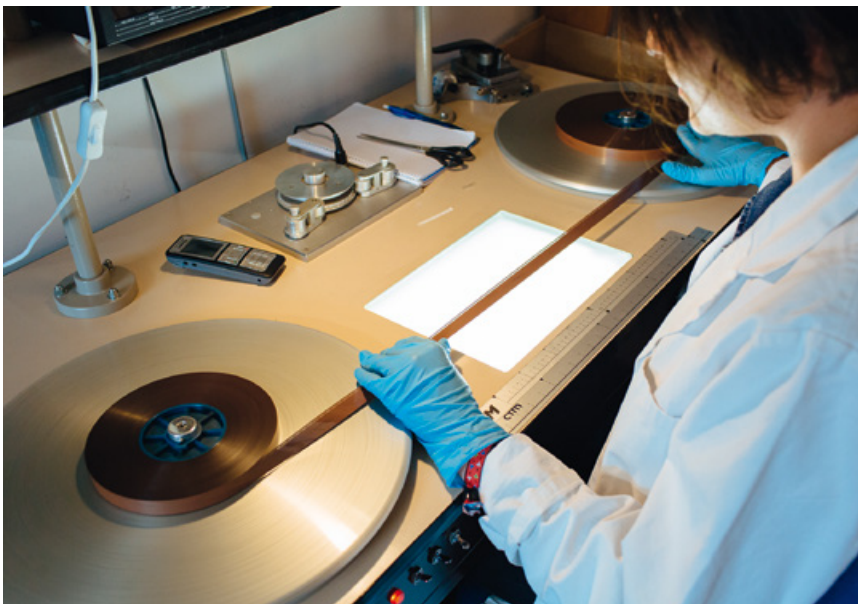

Les collections de la Cinémathèque suisse

Constituée dès 1943 pour alimenter le circuit des ciné-clubs de Suisse en chefs-d'œuvre du passé – notamment muets – la collection de la Cinémathèque suisse s'est enrichie au fil du temps à travers des échanges (notamment avec des institutions similaires dans d'autres pays), des dépôts et des dons de cinéastes et de producteurs. Petit à petit, les distributeurs suisses ont commencé à déposer les copies des films qu'ils avaient diffusés dans le pays, ainsi que tout le matériel qui s'y rapporte (photos, affiches, dossiers de presse, lancement, etc.). Ces dépôts ont considérablement enrichi la collection de films du monde entier dans des versions essentiellement sous-titrées en français et en allemand.

Parallèlement, la Cinémathèque suisse a commencé à recueillir tout ce qui constitue le patrimoine cinématographique suisse, à savoir films, affiches, photos, documents d'archives, objets, appareils. Outre les films de fiction et les documentaires des grands auteurs helvétiques, la Cinémathèque suisse a patiemment recueilli de nombreuses œuvres de commandes comme des films publicitaires et des films d'entreprises, des archives privées de personnalités suisses, des films d'expéditions et de montagne, ainsi que le Ciné-journal suisse, les actualités filmées du pays : sa première version, privée, de septembre 1923 à mars 1936, dont il ne reste que 325 sujets, soit 15 % de l'ensemble ; et sa deuxième version, voulue par le gouvernement pour assurer « la Défense spirituelle du pays », d'août 1940 à mars 1975, qui réunit 7000 sujets dans les trois langues nationales.

Tous les laboratoires suisses ont désormais déposé à la Cinémathèque les négatifs et les éléments qu'ils conservaient. Les cinéastes continuent de déposer par ailleurs les films et documents qu'ils gardaient encore chez eux. De plus, en l'absence d'un véritable dépôt légal, la Cinémathèque suisse reçoit une copie de toute œuvre soutenue financièrement par la Confédération et/ou d'autres institutions internationales basées en Suisse ont également déposé leurs archives audiovisuelles à la Cinémathèque suisse qui est devenue, de fait, l'Archive nationale du Film.

Le Capitole

Depuis novembre 2010, la Cinémathèque suisse organise ses avant-premières, soirées de gala et projections de films muets avec orchestre au cinéma Capitole, au centre de Lausanne. Cette salle historique, inaugurée en 1929 et rénovée dans les années 1950, est aujourd'hui la plus grande salle de cinéma du pays encore en activité avec 869 places. C'est aussi l'un des derniers lieux de Suisse permettant de ressentir pleinement la magie des projections d'autrefois. Propriété de la Ville de Lausanne, qui en a confié l'exploitation à la Cinémathèque suisse, la salle est inscrite à l'inventaire des monuments depuis 1999. Elle a été

Les collections de la Cinémathèque suisse en chiffres

- **85'000** copies de films, soit **700'000** bobines et **160 millions** de mètres de pellicule, l'équivalent de plus de trois fois le tour de la Terre.
- **1 million** d'affiches
- **3 millions** de photos
- **10'000** scénarios
- **26'000** livres
- **720'000** périodiques
- **240'000** dossiers documentaires
- **2000** appareils cinématographiques
- Plus de **120** fonds d'archives papier

récemment dotée d'installations numériques de très grande qualité et d'un nouvel écran. Un projet de rénovation piloté par la Ville de Lausanne est en cours dans le but de faire du Capitole une véritable maison du cinéma au cœur de la cité, avec une deuxième salle de plus petite capacité creusée dans le sous-sol, une librairie, un magasin de DVD et d'objets de cinéma, un café et une médiathèque permettant l'accès aux archives numériques de la Cinémathèque suisse.

Le nouveau Centre de recherche et d'archivage de Penthaz

La construction du nouveau Centre de recherche et d'archivage de Penthaz a débuté en 2010 sur le site de l'ancien bâtiment, déjà propriété de la Cinémathèque suisse depuis 1988. Toutes les collections de l'institution y sont réunies depuis 2013 et une partie des nouveaux locaux est déjà opérationnelle. Le chantier se poursuit et l'ouverture officielle est prévue en 2019. A son ouverture, le Centre comptera, outre les locaux souterrains destinés à la conservation des collections analogiques et numériques, des locaux de travail sur tous les types de collection (films analogique et numérique, papiers, appareils, etc.), des espaces de consultation et de visionnement, une bibliothèque, un cinéma et un espace muséal.

Toutes les informations sur la Cinémathèque suisse: www.cinematheque.ch
Les films et rétrospectives à l'affiche: www.cinematheque.ch/live
Le site internet du Capitole: www.lecapitole.ch

Copyright photos:
Carine Roth et Samuel Rubio / Cinémathèque suisse

Jean-Jacques Pahud SA
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Maîtrises fédérales
Rue de Genève 46
Case postale 7169
1002 Lausanne
info@jjp.ch
Tél. 021 625 66 11
Fax 021 624 47 36

Pour votre publicité dans
Point CommUne!
urbanic
Régie publicitaire
Chemin de Sous-Mont 21 - 1008 Prilly
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

HENRY RECYCLING
La Bonne Attitude!

www.HENRYtransports.ch
info@henrytransports.ch
Tél : 0800 44 22 22

Petit tour d'horizon des cinémas du Canton de Vaud

Pour nos éditions 2016, notre rubrique «Point culturel» vous a proposé de partir à la découverte de cinémas de ville, village, ou de quartier du Canton de Vaud. Certains sont déjà centenaires, d'autres plus récents, en passant par des salles vintage, rococo ou plus modernes. Ces cinémas font partie de la vie de leur région, sont souvent indépendants et fonctionnent grâce à la passion de bénévoles. Ils peuvent ainsi offrir à leur public proximité, convivialité et qualité. Ceux qui ont accepté de répondre à nos questions vous ont présenté leur cinéma sous forme d'un bref reportage-interview. Pour clore l'année, nous consacrons dans ce numéro une présentation de la Cinémathèque suisse et le portrait de son directeur, M. Frédéric Maire.

Bienvenue au cinéma Capitole de Lausanne

Un peu d'histoire: de quelle année votre cinéma date-t-il?

Le cinéma Capitole a été construit en 1929 par l'architecte Charles Thévenaz, puis rénové en 1959 par l'architecte Gérald Pauchard. Il a été racheté par la Ville de Lausanne en 2010 pour en confier l'exploitation à la Cinémathèque suisse.

Combien de personnes y travaillent?

Cela varie. Il y a trois salariés (le responsable et les projectionnistes) et un certain nombre d'auxiliaires qui viennent pour la caisse, l'accueil, le bar. Ce nombre est plus élevé lors des événements. Ils sont tous payés.

Quelle est votre programmation du moment? Quels genres de films programmez-vous?

La programmation permanente est assurée par Pathé qui y présente des films «frais» en fin de carrière à Lausanne. Et la Cinémathèque suisse y organise près d'un événement par semaine: avant-premières de films d'auteur récents (notamment des films suisses) en présence des réalisateurs, des acteurs et des équipes, des projections de films muets avec orchestres en tous genres, des grands classiques restaurés, etc. Pour tout savoir: live.cinematheque.ch

Le Capitole comble lors d'un événement de la Cinémathèque suisse. © Samuel Rubio / Cinémathèque suisse
Wim Wenders à l'entrée du Capitole. © Carine Roth / Cinémathèque suisse

Combien coûte un billet ?
Pour une séance régulière ou une avant-première, la place est de 15.- pour les adultes, 12.- pour les bénéficiaires d'une réduction (étudiants, retraités, etc.) et 8.- pour les enfants de moins de 12 ans.

Votre budget pour l'année 2016 ?
Le budget d'exploitation de la salle est intégré dans celui de la Cinémathèque suisse. Le cinéma n'est pas rentable mais parvient à couvrir une bonne partie de ses frais grâce à ses recettes.

Nombre de places vendues en moyenne par mois ?
Il faut différencier la programmation Pathé qui varie énormément et celle des événements dont la moyenne est de plus de 400 par séance. Le total est de 25'000 spectateurs par an.

Fréquentation par des personnes de Lausanne et environs ?
De toute la Suisse romande et au-delà !

Entretien avec Frédéric Maire

AVIATCO ! Compte rendu de la journée technique d'automne

Un programme diversifié et des plus attractifs pour la 33e journée technique de l'AVIATCO, dans et aux alentours du Bourg médiéval de Grandson.

Charles Wernuss
Chef de secteur Police des constructions, Echallens
Service technique intercommunal (STI)

Ce ne sont pas moins de 44 techniciennes et techniciens communaux (une belle affluence) qui se sont retrouvés le 4 novembre dernier dans la «Cité d'Othon», à l'occasion de la journée d'automne de l'AVIATCO, brillamment organisée par notre collègue Carlos Castro, technicien de notre commune hôte.

Des présentations et des visites fort enrichissantes

Après l'accueil autour d'un café croissant et les mots de bienvenue de M. Antonio Vialatte, Conseiller municipal en charge de l'urbanisme et des domaines, ce dernier relate en quelques mots à l'assemblée les principaux projets et activités du nouveau service technique communal créé en 2013. Il cède ensuite la parole à M. Sébastien Genoud, responsable du bureau AggloY, orateur du jour.

C'est un exposé très détaillé et fort bien documenté que M. Genoud propose aux participants de la journée. Il s'agit d'une présentation de l'organisation d'AggloY, axé autour d'Yverdon-les-Bains et de 8 communes avoisinantes, représentant un bassin de population de quelque 36'000 habitants et de l'impact de la nouvelle LAT sur ce dernier. Il évoque également son organisation, ses difficultés, les projets réalisés à ce jour et les perspectives d'avenir. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur l'unique projet d'agglomération, réalisé dans cette région du canton, dans le prochain numéro de notre journal.

Puis, c'est sous la conduite d'une guide chevronnée, passionnée et passionnante, historienne et archéologue que les participants ont eu l'occasion de découvrir ou de redécouvrir quelques trésors cachés de cette cité médiévale riche en bâtiments et monuments classés en note architecturale 1 & 2.

Enfin, M. François Payot, Syndic des lieux, nous présente sa commune de 3680 habitants et nous retrace son historique à travers les siècles, son dé-

veloppement (réalisations récentes ou projets à venir), avant de convier tout le monde à l'apéritif offert par nos hôtes.

La journée se poursuit par un repas «médiéval» à l'image du Bourg qui nous reçoit, que les participants ont été invités à partager. L'après-midi est consacrée à la visite de l'une des plus grandes et plus innovante entreprise de la région, l'usine RCPlast. Une réelle et impressionnante découverte, pour les responsables de la voirie ou des infrastructures que sont les techniciens communaux, que de visiter cette nouvelle usine de collecte, de recyclage de traitement et de valorisation des déchets PET et plastique, filiale du Groupe Cand-Landi, qui emploie aujourd'hui plus de 220 personnes et forme entre 10 et 15 apprentis.

Cette unité industrielle, mise en service ce début de printemps, traite de manière quasi entièrement automatisée, près de 7 à 8 tonnes de bouteilles PET et autre flaconnage plastique par jour, récoltés à travers la Suisse romande. Elle les trie par couleur ou nature en 8 catégories différentes, les traite, les compacte avant d'en constituer des «ballots» compressés, qui seront ensuite expédiés dans une autre usine de retraitement, afin d'être revalorisées, sous forme de granulés servant à fabriquer de nouveaux produits à usage divers.

La journée se termine par une seconde démonstration, d'une technique de réhabilitation de canalisation sans tranchées, qui peut s'avérer fort utile en cas de travaux ne permettant pas d'intervenir par le biais de fouilles conventionnelles. Un petit verre du cru est offert aux participants pour prendre congé de leurs hôtes, avant de regagner, après une journée bien remplie, leur domicile respectif. ■

AVSM! Assemblée générale du 7 octobre 2016 à Palézieux-Village

Pierre-Alain Borloz
Membre du comité de l'AVSM
Secrétaire municipal
à Forel (Lavaux)

A 9h30 tapantes, M. Pierre-André Dupertuis, président, ouvre la 66e assemblée générale de l'AVSM dans la salle polyvalente de Palézieux-Village, superbement décorée pour l'occasion par les organisateurs de la Commune hôte d'Oron. Si notre ministre de tutelle Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux s'est excusée, les personnalités suivantes nous font l'honneur d'assister à nos assises annuelles: M. Daniel Flotron, préfet du District de Lavaux-Oron, M. Philippe Modoux, Syndic d'Oron et député, Mme Corinne Martin et ses collaborateurs du Servicel des Communes et du Logement, Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'UCV et Mme Nathalie Greiner Meylan du journal *Point CommUne!*, M. Markus Pichler, président de l'AVDAAS, Mme Danielle Menoud, membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux vaudois, M. Laurent Cosendai du comité de l'AVDCH, ainsi que notre collègue Grégoire Halter de Vevey représentant la CSSM (Conférence suisse des secrétaires municipaux).

En tout, ce ne sont pas moins de 115 personnes qui sont présentes dans cette belle région de la Haute Broye, qui fait partie du District de Lavaux-Oron, et compte 60'000 habitants pour une superficie de 14'000 ha. Son préfet, M. Daniel Flotron, fraîchement élu dès le 1er mai de cette année, nous en dresse un tableau intéressant, avec des toutes petites communes (Essertes, Rivaz, de moins de 350 habitants) et une toute grande, Pully (presque 18'000). Des sites attractifs tels le vignoble de Lavaux inscrit au Patrimoine de l'Unesco, mais aussi le Théâtre du Jorat, le Zoo de Servion, le Château d'Oron ou encore le Café-théâtre Barnabé, l'Octogone à Pully et tous les festivals de musique tels Cully Jazz, Lavaux Classique, etc. Le Préfet souhaite à tous ses bons vœux pour la législature qui vient de commencer.

M. Philippe Modoux, Syndic de la nouvelle Commune d'Oron, 5300 habitants, issue de la plus grande fusion de communes du Canton (12 au départ, 10 à l'arrivée) salue la profession de secrétaire municipal-e, ce garant du protocole et du respect du règlement. La Commune d'Oron compte les 2/3 de ses frontières limitrophes avec le Canton de Fribourg, c'est une Commune qui comporte encore une soixantaine d'exploitations agricoles, avec trois excellentes laiteries. Ne disposant pas de vignes sur son territoire, un défi avait été lancé en son temps, et la Municipalité d'Oron-la-Ville avait pu acquérir le Clos d'Oron, 1,5 ha de vignes d'appellation Chardonne rachetées à une famille bernoise il y a une dizaine d'années.

L'ordre du jour statutaire est rondement mené, le rapport présidentiel relate les diverses séances avec le SCL, l'UCV, les associations sœurs (boursiers, secrétaires-caissiers valaisans), un engouement certain pour les cours de formation (200 participants) malgré la technique défaillante de la salle, ce qui nous amène à chercher un autre endroit plus propice. De même, il est à relever que certains collègues renoncent à participer aux assemblées générales au vu de « la qualité » des conférenciers! Les comptes laissent apparaître un joli bénéfice, qui permet

une mise à provision pour le changement prochain du site internet de l'AVSM. Les cotisations et finances d'entrées restent inchangées. Les comptes, vérifiés par nos collègues de Cossonay et Crissier sont approuvés. Pour le prochain exercice, la Commune de Cuarnens devient suppléante. Au comité, Mme Pascale Joray, de Trélex, en fonction depuis 2005, quitte son poste en vue d'une prochaine retraite. Elle est vivement remerciée et fleurie, tout comme sa collègue de Vich, Mme Patricia Audétat, qui lui succède. Le reste du comité est inchangé. Pour vingt-cinq ans d'activité, un diplôme est remis à Mme Rose-Marie Lehmann, secrétaire municipale à Onnens. Notre association compte 322 membres actifs (+2) avec 5 membres d'honneur dont 1 encore en activité, 6 secrétaires itinérants et 25 retraités. Nous regroupons 295 communes sur 316. Nous enregistrons avec plaisir 21 admissions, dont 13 sont présentes. Dans le cadre des cours de la FR2C, le diplôme de cadre en administration communale est accrédité et reconnu comme brevet fédéral, avec la création d'un 5e module intitulé «connaissances du système politique», comportant un examen écrit et oral. La 1re volée de cours est prévue pour août 2017, la date d'examens n'étant pas encore connue. Pour toute question, consulter le site www.avenirformation.ch.

La prochaine assemblée de notre association, la 67e, aura lieu à Moudon le 6 octobre 2017. Toutes candidatures pour les années suivantes sont les bienvenues! Les prochaines journées de formation sont fixées au jeudi 8 juin 2017 et mercredi 14 juin 2017, dans un lieu encore à définir.

Mme Corinne Martin, cheffe du SCL, s'exprime pour la 3e fois devant un parterre d'interlocuteurs privilégiés, en rappelant certains points importants eu égard à la profession, tels le secret de fonction et le rôle capital du secrétaire municipal, ce rôle central fait d'anticipation dans une colonne vertébrale où

Ci-contre, M. Pierre-André Dupertuis, Président, M. Marc-André Burdet, Mme Pascale Joray, Mme Patricia Audétat, M. Jean-Daniel Graz de la Commune d'Oron, Mme Anne Decaillet, Mme Nicole Pralong, M. Giancarlo Stella et M. Pierre-Alain Borloz.

Ci-dessus, Mme Corinne Martin, cheffe du SCL, M. Philippe Modoux, Syndic d'Oron, M. Daniel Flotron, préfet du District de Lavaux-Oron, M. Bernard Decrauzat, responsable financier de PLATEFORME 10 et M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal. Photos: © Steve Guenat/UCV

CLAUDE FAVRE S.A.
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch
Spécialiste toitures & façades

qualité et légalité doivent primer. Le SCL quant à lui est là pour faciliter et aider à la décision, soit une équipe à disposition des Communes avec tout son arsenal de lois. Elle rappelle le rôle de l'Etat en matière de surveillance, d'approbation de statuts, de règlements ou d'examens des comptes par le Préfet, en relevant que ce n'est pas le Conseil communal qui est l'organe de surveillance de la Municipalité.

Mme Sophie Pichaureaux nous donne un flash sur le portail des communes, en place depuis 2014 et qui ne cesse d'évoluer. Ses remerciements vont aux communes pour le travail effectué, avec 307 communes inscrites, 1'400 comptes actifs, et 12'000 accès donnés. En effet 2017 verra l'introduction d'un espace sécurisé «entreprises» et un projet de nouvelle loi LPSPL.

M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal en fonction depuis 2012, assisté de M. Bernard Decrauzat, responsable financier de PLATEFORME 10, viennent nous présenter ce qui va devenir la nouvelle plateforme des arts à l'emplacement de l'ancienne gare aux locomotives de Lausanne. Exposé très intéressant où nous prenons connaissance des étapes clefs allant du choix du site en 2009 à l'inauguration en 2019 du Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a) et en 2020 du Musée de l'Elysée (photographie) et du mudac (Musée de design et d'arts appliqués contemporains) dans un endroit si proche d'un nœud ferroviaire important avec 100'000 usagers/jour actuellement, et 200'000 à terme.

En résumé une belle journée, même si le soleil n'a pas daigné faire son apparition pour l'apéritif au Clos d'Oron, aux sons d'un homme-orchestre qui a mis discrètement un peu d'animation au foyer avant de passer à table pour un festin dû au talent de Clairemonde et de son équipe. Un tout grand merci à la Commune d'Oron pour la parfaite organisation de cette 66e assemblée de l'AVSM.

Cave de la Crausaz Féchy

Bettems Frères SA

DIRECT DU PRODUCTEUR
1 carton dégustation (15 bouteilles) :

5x70cl.	Cave de la Crausaz Féchy, AOC La Côte	Fr.	39.50
4x70cl.	Rouge Cave de la Crausaz, Les Bourrons, VDP, Ass.	Fr.	31.60
4X70 cl.	Rosé de Pinot Noir La Crausaline, VDP	Fr.	35,60
2x70 cl.	Grand Cru Blanc la Crausaz, Féchy, AOC La Côte	Fr.	24.80
	+ Frais de livraison	Fr.	17.00
	15 bouteilles livrées à votre domicile	**Fr.**	**148.50**

Je commande 1 carton de dégustiation livré à mon domicile pour la somme de Fr. 148.50 (Uniquement en Suisse)

Nom/Prénom

Rue

NP/Lieu

Tél.

Signature

Crausaz Fr. 7.50
+verres Fr. -.40

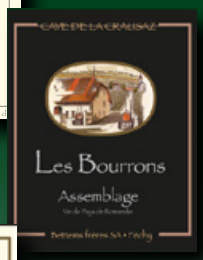

Bourrons Fr. 7.50
+verres Fr. -.40

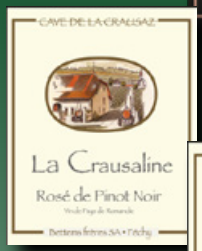

Rosé Fr. 8.50
+verres Fr. -.40

Grand Cru Fr. 12-
+verres Fr. -.40

Chemin de la Crausaz 3 - 1173 Féchy - 021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch

Concours 2016

Les Auberges communales vaudoises

Trouvez les villages où se situent ces auberges communales !

Pour ce concours 2016, nous vous proposons 4 auberges communales vaudoises à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUne!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus d'auberges communales parmi les 16 proposées remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2017.

Si vous pensez connaître les noms des villages où se situent ces auberges communales, envoyez un mail à nathalie.greiner@ucv.ch et indiquez : Concours *Point CommUne!* N°59, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre auberges pour participer. **Bonne chance !** ■

Résultat du concours N° 58

Les quatre auberges communales étaient les suivantes :

1. **Palézieux-Village (Oron)**
2. **Epalinges**
3. **Gollion**
4. **Poliez-le-Grand (Montilliez)**

Bravo aux 9 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit: Baud Anne-Claude (Juriens), **Goy** Sylvie (Jouxtens-Mézery), **Bovet** Anne (Cuarnens), **Fogoz** Isabelle (Belmont-sur-Lausanne), **Comte** Martine (Echandens), **Roch** André (Arnex-sur-Orbe), **Liniger** Philippe (Prévonloup), **Malherbe** Liliane (Bassins) et **Paccaud** Bernard (Orbe).

POINT DE... DÉPART ! A l'heure où nous bouclons ce 59e numéro, qui est également le dernier auquel je collabore, je ne peux quitter mes fonctions sans une pensée émue sur ces presque dix années passées à l'UCV, dont six au sein du comité de rédaction de *Point CommUne!* Ce fut un plaisir et un privilège de pouvoir collaborer et travailler pour la cohésion, la défense et la promotion des intérêts de nos communes vaudoises. Et surtout, je retiens toutes ces belle rencontres que j'ai eu la chance de faire dans le cadre de mes fonctions, nos édiles et innombrales interlocuteurs dans nos communes, associations et organismes partenaires, sans oublier mes collègues qui vont me manquer. L'UCV, c'est une expérience riche, tant personnellement que professionnellement, et je profite ici de remercier mes collègues du comité de rédaction, notre graphiste, Steve Guenat, notre responsable de la publicité Claude Froelicher, pour leur engagement et leur sens de l'humour à toute épreuve ! Tout le meilleur pour la suite et nul doute que nos chemins se croiseront à diverses occasions, toujours en lien et par le biais de nos communes ! A bientôt - ***Nathalie***

Mémento 2017

Quand			Qui	Quoi	Où
2017					
JANVIER					
mercredi	25	16h00	UCV	Comité	*à définir*
FEVRIER					
jeudi	16	7h00	UCV	Comité	Bussigny
MARS					
mercredi	1er	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Froideville
vendredi	10	7h30	UCV	Groupe des Villes	Yverdon-les-Bains
mardi	14	12h00	UCV	Comité	Lausanne
vendredi	24	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire	*à définir*
AVRIL					
lundi	3	7h00	UCV	Comité	Bussigny
vendredi	28	-	aVDass	Assemblée générale ordinaire	*à définir*
MAI					
mercredi	3	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Vully-les-Lacs
vendredi	5	-	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Chavornay
vendredi	5	-	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Servion
mardi	16	7h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
jeudi	18	7h00	UCV	Comité	Bussigny
vendredi	19	-	CDPMV	Assemblée générale ordinaire	*à définir*
JUIN					
jeudi	8	14h00	UCV	Conseil des 50	Etoy
jeudi	8	-	AVSM	Journée de formation	*à définir*
vendredi	9	17h00	UCV	Comité (veille AG)	Chamblon
samedi	10	-	UCV	AG / Journée des Communes Vaudoises	Chamblon et Treycovagnes
mercredi	14	-	AVSM	Journée de formation	*à définir*
jeudi	23	14h00	UCV	Conseil des 50	Avenches
mardi	27	12h00	UCV	Comité	Lausanne
SEPTEMBRE					
mercredi	27	19h30	ASCCV	Assemblée générale ordinaire	Ollon
OCTOBRE					
vendredi	6	-	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Moudon
NOVEMBRE					
vendredi	3	-	AVIATCO	Journée technique	Nyon
vendredi	10	-	CDPMV	Assemblée générale ordinaire	*à définir*
vendredi	24	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire	*à définir*

L'UCV aux Comptoirs régionaux

L'UCV et *Point CommUne!* ont pris des contacts avec les comités d'organisation de divers comptoirs régionaux, dont le Comptoir du Nord vaudois et le Comptoir de la Broye, avec l'intention d'aller à votre rencontre en 2017 pour quelques journées d'échanges et de partage avec les membres des différentes associations professionnelles communales et l'équipe du secrétariat général UCV. Plus de précisions dans notre édition de mars 2017.

COMMUNAL.CH

Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.

OFISA informatique

l'informatique proche de vous

Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch

L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS

LE SERVICE HABITAT
LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES

LE SERVICE COLLECTIVITÉ
ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES

LE SERVICE ENTREPRISE
RESTAURANTS, COMMERCES, STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES

service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

www.liaudet-pial.ch +41 21 633 10 70 +41 21 633 10 79 info@liaudet-pial.ch

entrepreneurs!

fédération vaudoise

Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez

Nos membres sont à votre service

Fédération vaudoise
des entrepreneurs

www.fve.ch